

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1894

CINQUANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1894

QUELQUES  
PIÈCES RARES OU INÉDITES  
DE  
MA COLLECTION.

---

Trois méreaux du moulin communal d'Alost. — Double briquet brabançon de la minorité de Philippe le Beau, 1482. — Billon de la minorité de Philippe le Beau, comte de Hollande. — Briquet avec deux légendes religieuses semblables. — Monnaie obsidionale de Luxembourg assiégée par les Français, en 1793. — Poids du double tiers et du tiers du Lion d'or de Philippe le Bon.

---

PLANCHE XI.

---

I

Dans cette *Revue*, année 1868, p. 182, M. R. Chalon a décrit un méreau du moulin d'Alost, qu'il a fait dessiner tant bien que mal, sous le n° 8 de la planche X.

M. Chalon dit que *maut* ou *moutmolen* signifie moulin à la drêche, et l'abbé Olinger, dans son dictionnaire classique flamand-français, donne comme traduction : moulin à moudre le malt; mais je crois que, dans l'espèce actuelle, ce sens est trop restreint et qu'il faut traduire : moulin à la mouture d'Alost, ce moulin étant non seu-

lement destiné à moudre le malt mais aussi à réduire le blé en farine, entre des meules. C'est ce que démontre la légende d'un méreau que je décrirai ci-après et qui est celle-ci : Mautmolen van Aelster Coren, c'est-à-dire moulin à moudre le blé d'Alost.

D'autre part, les textes prouvent que si ce moulin servait ordinairement à moudre le malt, d'où son nom, il était aussi employé à moudre le blé lorsque les moulins du comte étaient empêchés de travailler.

M. Chalon ajoute que les archives d'Alost n'ont pu lui fournir aucun renseignement sur le mautmolen, ni sur l'usage du jeton. Il est probable que M. Chalon n'a pas beaucoup cherché, car je n'ai pas eu de peine à trouver les documents qui suivent :

Il existait, à Alost, des moulins à eau appartenant aux comtes de Flandre; en 1381, le comte en possédait un, et deux en 1432.

M. L. Gheeraerds, échevin d'Alost, possède un extrait des Archives du département du Nord se rapportant au bail du moulin du comte de Flandre, par Louis de Male, le 15 mars 1365.

Un document des Archives générales du royaume de Belgique prouve que le moulin, en 1405, était indivis entre le comte de Flandre et le vicomte d'Alost (1).

(1) Consultez encore : Quittance pour le loyer de ce moulin en 1473 et autre document au sujet du bail des moulins du souverain et du

Ce moulin appartenait, en dernier lieu, au prince de Salm-Salm, vicomte d'Alost, et fut acquis en vente publique, le 24 septembre 1821, par feu M. Jean-Constant van Aeltert, aïeul de M<sup>me</sup> Idalie Mulkens, femme de M. Gheeraerds, auquel le moulin est arrivé par succession.

L'ancien moulin a été démoli en 1877 et M. Gheeraerds a fait reconstruire, sur l'ancien emplacement, le moulin actuel.

Dans l'ancienne usine, on s'est occupé presque exclusivement de la mouture du blé, du seigle, du malt et du riz. Aujourd'hui, le moulin renferme quatre paires de meules avec tout le matériel nécessaire à la fabrication des farines brutes et blutées.

La commune avait aussi un moulin à eau; il fut construit par octroi du comte Louis de Crécy, daté de 1327. Il se trouvait près la porte de la rue du Pont (Pontstraatpoort).

Les échevins ne pouvaient cependant en laisser faire usage que lorsque les moulins du comte étaient arrêtés; autrement, il servait à moudre le malt.

vicomte (carton n° 211, Chambre des comptes, Arch. gén. du royaume à Bruxelles). M. Gheeraerds possède encore des copies de quittances du moulin en 1649, 1663 et 1742; copie du bail du moulin de Sa Majesté en 1661 et copie des armoiries taillées dans une pierre placée au-dessus de la porte du moulin avant sa démolition.

Je tiens à remercier ici M. Gheeraerds qui m'a donné ces renseignements.

Une tour de l'enceinte de la ville s'appelait même Mouttoren (indiquée pour la première fois en 1395)<sup>1</sup>, parce que, dans cette tour, était placé le moulin de la ville appelé *mout- en schorsmolen*, c'est-à-dire un moulin à moudre le malt et un moulin à moudre l'écorce. Cette tour était située au bord de la Dendre.

Ce moulin fut supprimé en 1413 et reconstruit rue de la Chapelle (Kappellestraatpoort), parce qu'il aurait fini par renverser la tour.

Ce moulin communal était affermé, puisqu'en 1520 il était loué pour 63 livres parisis par an.

Voici le texte flamand des comptes communaux de 1413 qui mentionne la suppression de ce moulin de la tour et son établissement rue de la Chapelle :

« Item, es te wetene dat de stede van Aelst hadde  
 » eenen watermuelen, moutmalende alsé de Den-  
 » remuelene in vloede staen, welke muele ghinc  
 » metten watere van de vesten, dat comt uute de  
 » stede vivere, dat men heet de Nieuwe vivere,  
 » ende hinc de voorseide muelen an de Pont-  
 » straatpoorte ter Sterre, welke muelen de voors.  
 » poorte ommegheworpen soude hebben, hadde  
 » so bleven staende, ende es af te brocke ende  
 » gheset an de Capellestraatpoort bi raede ende  
 » advise van warclieden (1). »

Le 8 vendémiaire an XII, suivant la loi du

(1) *Histoire d'Alost*, par DE POTTER et J. BROECKAERT, t. 1<sup>er</sup>, p. 95, et t. II, p. 346, chap. XXV.

3 floréal an II, le moulin à la mouture fut mis en vente publique, avec charge pour l'acquéreur de conserver la petite écluse y attenante et de la faire fonctionner conformément aux règlements.

Le propriétaire actuel du « moutmolen » est l'État qui l'a acheté, il y a environ quarante ans, à la veuve de M. Ange De Ruddere ; c'est, à cette époque, que le moulin fut démoli à la demande générale des habitants voisins.

Les époux De Ruddere l'employaient pour moudre le blé. Plusieurs vieux alostois prétendent qu'il n'a jamais servi à faire de la drêche.




La Société qui exploite la Dendre canalisée emploie actuellement les anciens bâtiments pour y abriter ses outils et ses matériaux.

Le « moutmolen » était situé sur la vieille Dendre qui forme aujourd'hui un embranchement de la Dendre canalisée.

Voici, maintenant, la description de trois méreaux de ce moulin, méreaux qui servaient probablement à constater la quantité de marchandise destinée à être moulue ou la quantité de sacs de farine ou de malt :

1. Aigle à deux têtes dans un écu entouré de lignes brisées.

L'aigle à deux têtes est l'armoirie de l'Empire, Alost étant la capitale de la Flandre impériale.

Entre deux cercles dentelés :  $\Omega\tau\mu\tau\Omega\text{MOLe}\Omega$    
 $V\text{AN}$    $\text{TELST}$  .

*Rev.* : Monogramme du Christ surmonté d'une couronne et accosté de deux rameaux.

Entre deux cercles dentelés :  $\text{M T u t M O L e n}$  »  
**van aelster » coren** «.

C'était donc un méreau pour la mouture du blé d'Alost, par conséquent employé lorsque le moulin communal suppléait le moulin comtal pour la fabrication de la farine. La légende et les armoiries indiquent clairement que c'est un méreau du moulin communal.

Ce méreau date de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et a très vraisemblablement été frappé pendant la minorité de Philippe le Beau. En effet, le monogramme du Christ a la plus grande analogie avec le monogramme qui figure sur le méreau anversois d'Ypol. Terrax, dont la date est 1480 et, d'autre part, la couronne qui surmonte ce monogramme a bien le caractère des couronnes gravées sur les pièces de Philippe le Beau. — A cette époque, ce moulin était déjà établi à la porte de la rue de la Chapelle.

2. Aigle à deux têtes dans un écu entouré de ramilles.

Entre deux cercles :  $\text{M T u t M O L I n}$  « **V T n**  
 « **T E L S M** «.

*Rev.* : Dans une épicycloïde dont les arcs de cercle sont réunis par des angles aigus, les armoiries d'Alost, c'est-à-dire l'épée de gueules, posée en pal, accostée à dextre de l'écu d'or à l'aigle

éployée de sable (Empire) et à senestre, de l'écu d'or au lion de sable (Flandre).

Entre deux cercles :  $\text{M T U T M O L I E} \llcorner \text{V T N} \llcorner$   
 $\text{T E L S T} \llcorner$ .

Ce méreau est de la même époque que le précédent et servait probablement pour la mouture du malt.

### 3. Couronne à trois fleurons triangulaires.

Entre deux cercles de grènetis :  $\oplus \text{M T U T m o l e n}$   
**Van Telst.**

*Rev.* : Croix fleuronnée, terminée par des fleurs de lis.

Entre deux cercles de grènetis :  $\text{m T U T m o l e n}$   
**Van Telst.**

Ce méreau, d'un diamètre plus petit que le précédent, paraît aussi dater de la minorité de Philippe le Beau. La croix du revers est, en effet, copiée d'une petite monnaie de ce prince (*voy. VAN DER CHIJS, Monnaies de Brabant, pl. XXI, n° 29*).

La légende semble indiquer aussi que la pièce avait rapport à la mouture du malt.

## II

4. Deux lions affrontés; entre eux un briquet et un silex d'où jaillissent des étincelles.

Entre deux cercles de grènetis :  $\star \text{M O N E T T} \star$   
 $\text{O V C} \text{ } \text{A V S T} \text{ } \text{L O M} \text{ } \text{B R A B} \text{ } \text{L I} \text{ } \text{Z C} \text{ }.$



*Rev.* : Sur une croix fleuronée, les armoiries des archiducs.

Entre deux cercles de grènetis : ✠ S T L W :  
F A C : P P L M : M W : D N E : T ° : I 8 8 Z.

Double briquet de Maximilien et Philippe le Beau, mineur, 1482.

Ce double briquet diffère considérablement de la pièce décrite par van der Chijs (*Monnaies du Brabant*, pl. XIX, n° 8).

Ce qu'il a de plus curieux, c'est que les princes y prennent le titre de ducs de Lotharinge.

Ce double briquet, qui provient de la trouvaille de la rue Léopold, à Bruxelles, a été frappé la même année (1482) que les deux pièces du même type dessinées dans l'ouvrage de van der Chijs.

### III

5. Dans le champ, une rose à cinq pétales, signe monétaire de Dordrecht.

Entre deux cercles de grènetis (lis, croix ou plutôt briquet) M O · T R O V C · T V S T · B · C O ·  
h O L .

*Rev.* : Croix évidée en cœur, au centre duquel une petite rose, coupant la légende et cantonnée de briquets et de fleurs de lis.

Entre deux cercles de grènetis : † M · — R O M  
— M E — D N I .

Billon de la minorité de Philippe le Beau, frappé à Dordrecht, pour le comté de Hollande.

Cette petite pièce, tout à fait inconnue jusqu'à maintenant, provient de la trouvaille de la rue Léopold, à Bruxelles (voy. *Revue*, 1894, p. 415). Cette monnaie a ceci de particulièrement intéressant, c'est qu'elle porte, dans le champ, comme ornement principal, le signe monétaire de la localité où elle a été frappée.

Elle semble correspondre, comme valeur, aux petites monnaies de Philippe le Bon, que van der Chijs appelle des huitièmes de gros et qu'il a fait dessiner, pl. XIV, n° 17, et pl. XV, nos 18 et 19 de ses monnaies du comté de Hollande.

Comparez aussi la petite monnaie (pièce de 9 mites, d'après le même auteur) de la majorité de Philippe le Beau (*Ibid.*, pl. XXIII, n° 42) et les monnaies de billon de Charles-Quint, majeur, figurées pl. XXVII, n° 35, et pl. XXVIII, n° 36, que van der Chijs estime être des pièces de 3 mites. Après cela, il est assez difficile de donner un nom à la monnaie ci-dessus décrite.

6. Briquet du type publié par van der Chijs, pl. XIX, n° 12 (*Monnaies de Brabant*).

Légende du droit : ✠ BENĒDICTA • ANNI • M •  
MET • DOMINO •.

Légende du revers : ✠ BENĒDICTA • ANNI • M •  
MET • DOMINO •.

## IV

7. En 1795, dit R. Serrure (*Essai de numism. luxembourgeoise*, 1893, p. 210), lorsque la forteresse luxembourgeoise fut investie par les Français, le commandant autrichien, le maréchal von Bender, fit fabriquer des monnaies obsidionales. Le manifeste annonçant à la population l'émission de ces pièces est du 31 octobre 1794.

Sous le n° 261, M. Serrure décrit une pièce d'un sol coulée dans un moule de sable et, par conséquent, grossièrement faite.

La pièce qui se trouve dans ma collection diffère de la monnaie dessinée dans l'ouvrage de M. Serrure, par la forme de l'écu dont les bords à droite et à gauche sont à triples nervures.

C'est une variété intéressante dont voici la description :

Écu couronné de Luxembourg, formé sur les bords, droit et gauche, de trois lignes parallèles, accosté de F — II, chiffre de François II d'Autriche (1792-1797); grènetis extérieur.

*Rev.* : I — SOL — 1795 — (bombe) en quatre lignes, dans le champ. Grènetis extérieur.

## V

8. Poids rond, uniface, du double tiers du Lion d'or de Philippe le Bon. Lion assis, tourné à gauche, sous un portique d'architecture gothique, accosté de deux rameaux fleuris.

Comme on sait, le Lion d'or se subdivisait en double tiers et en tiers. Le Lion pèse 4<sup>gr</sup>,20 et, par conséquent, le poids du double tiers doit être de 2<sup>gr</sup>,80.

Le poids de ma collection ne pèse que 2<sup>gr</sup>,15 mais il a subi une grande usure et a, par conséquent, perdu 65 centigrammes, ce qui n'a rien d'extraordinaire.

Le double tiers du Lion d'or, que décrit M. R. Chalon dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* (n° 158), a aussi perdu de son poids primitif et ne pèse plus que 2<sup>gr</sup>,75.

M. L. Deschamps de Pas a fait connaître dans la *Revue française de numismatique*, 1863, pl. XIV, n° 6, un poids du Lion d'or qui pèse exactement 4<sup>gr</sup>,20, et, pl. XIV, n° 7, un poids du double tiers du Lion d'or qui pèse aussi exactement 2<sup>gr</sup>,80. Ce poids est uniface, comme le mien, mais il en diffère par le type et par deux briquets qui accostent le dais gothique. Au surplus, le poids que je publie est à peu près de la même époque et doit dater de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Dans la *Revue française de numismatique*, année 1886, pl. XVI, n° 7, M. Jules Rouyer décrit un poids rond, à deux faces empreintes, du double tiers de Lion. Cet exemplaire d'un type tout différent des poids de ma collection, ne pèse que 2<sup>gr</sup>,60 au lieu de 2<sup>gr</sup>,80.

Ce denier, ajoute M. Rouyer, est, en réalité, au type du tiers de Lion et se rattache, de style

et de système, à ceux que M. Deschamps de Pas considère, comme ayant été frappés en conséquence de l'ordonnance de l'archiduc Philippe le Beau, du 8 décembre 1499.

Ces deniers ne portent donc pas toujours le type bien exact de la monnaie qu'ils servaient à peser, puisque la pièce de M. Rouyer, étant le poids du double tiers, porte le type du tiers et que le poids dont la description va suivre, étant celui du tiers, reproduit le type du Lion et du double tiers du Lion (1).

9. Poids carré, uniface, du tiers du Lion d'or de Philippe le Bon. Lion assis, tourné à gauche, sous un dais gothique dans un cercle entouré d'un autre cercle de grènetis. Ce poids paraît avoir été doré. Il pèse 1<sup>gr</sup>,35 et ne porte aucune trace d'usure. Le tiers du Lion d'or pesait théoriquement 1<sup>gr</sup>,40, mais, comme dit M. Deschamps de Pas, ces poids ne correspondent pas toujours exactement à ceux que les pièces devraient avoir moyennement d'après la taille, mais souvent leur sont inférieurs. Il est probable, ajoute M. Deschamps de Pas, qu'ils représentent le poids minimum au-dessous duquel les monnaies devaient être retirées de la circulation ; mais M. Deschamps ne voudrait cependant pas affirmer qu'il en est de

(1) Voy. ordonnance de Philippe le Bon du 18 janvier 1453 (v. s.) sur le fait de ses deniers d'or appelés *lions* et *lionceaux*. (*Rev. franç. de num.*, 1886), citée par M. J. Rouyer.

même de tous les denéraux. Ici, comme on voit, cette observation paraît exacte.

M. Deschamps de Pas n'a point connu le poids du tiers du Lion d'or et, vu son exigüité, ce poids doit être rare comme les pièces qu'il servait à peser.

Le poids que je décris est moins ancien que le précédent; il est certainement au moins du xvi<sup>e</sup> et très probablement même du xvii<sup>e</sup> siècle. Enfin, le tiers du Lion d'or reproduit par M. Chalon dans l'ouvrage ci-dessus indiqué (n<sup>o</sup> 159), ne pèse que 1<sup>er</sup>,30; il est vrai, ajoute l'auteur, que la pièce était un peu rognée.

G. CUMONT.

---



1



3



2



4



5



6



7



8



9